



**CERCLE ESCRIME
DES TROIS
MASQUES**

FLEURET

CHAMPIONNAT DE LIGUE - Minimes à Vétérans
CRITERIUM DE LIGUE – Poussins, Pupilles, Benjamins

Samedi 28 janvier et Dimanche 29 janvier 2012

COUTANCES

Cette Compétition est organisée par Le Cercle d'Escrime des Trois Masques

Lieu

Gymnase des Courtilles - rue des Courtilles - 50200 - COUTANCES (derrière la gare)

Horaires d'appels individuels des tireurs

Samedi 28 janvier 2012		Dimanche 29 janvier 2012	
Minimes H et D	10 h	Seniors H et D	8 h 30
Pupilles H et D	11 h 30	Cadets H et D	10h
Juniors D et H	13 h	Benjamins H et D	11 h 30
Vétérans H et D	14 h 30	Poussins H et D	13 h

Scratch : 15 minutes après l'appel des tireurs - **Début** : 15 minutes après le scratch.

Horaires par équipes

Équipes de minimes à seniors (3 tireurs + 1 remplaçant) : 30 minutes après l'épreuve individuelle.

Formule de l'épreuve

Individuel	Un tour de poules, puis Tableau d'élimination Directe sans repêchage
Équipe Minimes à seniors	3 équipes = poule unique - A partir de 4 équipes : Tableau d'élimination Directe sans repêchage. Adaptation de la formule en fonction des effectifs (cf CD et AG du 26/09/09)

Inscriptions

Elles devront impérativement être effectuées, en ligne, sur le site de la FFE,
pour le Mercredi 25 janvier 2012, 23 H 59, au plus tard.

Droits d'engagements

Individuel	Poussins à Benjamins = 8 €	Minimes à Vétérans = 10 €
Équipe	De minimes à seniors = 25 €	

En cas d'absence de tireurs d'un club, engagés à l'épreuve individuelle, les responsables du club, à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Pour les petites catégories (poussins, pupilles et benjamins) inscription en ligne obligatoire sans dérogation.

De la catégorie minime à vétéran, un tireur non engagé peut s'inscrire le jour de la compétition, en s'acquittant d'une majoration de 20 €, soit un droit d'engagement de **30 €**.

Pour l'équipe non engagée, le droit sera majoré de **50 €**.

L'absence de prestation d'un arbitre (pour une équipe non engagée) devra être soumise au Directoire Technique.

Tous les engagements - en individuel et en équipe - doivent être versés au club organisateur, le jour même de la compétition, lors du pointage.

Attention

- le sur classement est interdit pour les pupilles et les poussins. Il est autorisé à partir de benjamins.
- Le tireur doit être âgé de 8 ans révolus, à la date de la compétition. (c'est-à-dire être né avant le 20 janvier 2004).
- Le choix de la poignée est libre à partir de benjamin.

Rappels Licences et Tenues

Les tireurs doivent être licenciés à la FFE pour la saison en cours.

La tenue sera réglementaire 350 N, sous cuirasse 800 N, Le règlement sportif du 1er octobre 2011 sert de référence (bas blancs, protection rigide pour les filles...)

Le respect des marquages des tenues n'est pas obligatoire pour cette compétition, à caractère fédéral mais sur un territoire régional. Toutefois, le port de la tenue tricolore reste interdit.

Le port du blason est obligatoire (jaune, rouge ou bleu) pour les catégories poussins à benjamins.

Le port du blason BLEU est obligatoire pour la catégorie minime.

Le blason devra être, de préférence, cousu sur le bras non armé ou sur le haut de la cuisse.

Tout tireur qui ne remplira pas toutes ces règles sera refusé.

Arbitrage

Le référent désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage est Maître MALLET Dominique.

A partir de 4 tireurs d'un même club, engagés dans la journée, dans une même catégorie, les clubs doivent fournir obligatoirement un arbitre au début de l'épreuve concernée, à partir du diplôme départemental.

A partir d'une équipe engagée, dans une catégorie, les clubs doivent fournir un arbitre (mêmes conditions qu'à l'individuel).

Toute demande de dérogation, pour le prêt d'un arbitre, doit être validée par la Commission Régionale d'Arbitrage. La ligue doit en être informée.

L'indemnisation des arbitres, par la ligue, s'effectue selon le barème appliqué par la Fédération, soit :

Arbitre départemental ou en formation régionale	25,00 €	Arbitre régional ou en formation nationale	40,00 €
Arbitre national A	60,00 €	Arbitre national B	50,00 €
		Arbitre référent de cette compétition	55,00 €
Évaluateur	Indemnisation kilométrique par la ligue (ultérieurement)		

Un arbitre qui ne reste pas jusqu'à la fin de la compétition peut se voir refuser le paiement de son indemnité.

La ligue, prend en charge, la prestation de la restauration sur la base d'un forfait dont le montant est fixé par le Comité Directeur de la ligue (4 €). Merci aux arbitres régionaux qui en sont dotés d'apporter leur kit d'arbitrage.

Des évaluations à l'arbitrage, en formation régionale, doivent faire l'objet d'une demande comme il l'est stipulé dans la feuille de route de la Commission Régionale d'Arbitrage (soit 10 jours avant la compétition).

Restauration

Buffet sur place (boissons, sandwiches, gâteaux et friandises) par le club organisateur.

Directoire Technique

Il est composé de la manière suivante :

- le Président de la ligue ou son délégué.
- Un membre de la Commission Régionale d'arbitrage ou le référent (MALLET Dominique)
- le Conseiller Technique Régional : Me Patrick QUIVRIN

Récompenses offertes par la Ligue.

Elles sont attribuées aux tireurs présents lors de la remise.

- les 4 premiers de chaque catégorie, de minimes à vétérans, femmes et hommes.
- Le 1er minime reçoit le blason BLEU de champion de Ligue
- les 4 premiers des catégories Poussins, Pupilles, Benjamins reçoivent un trophée ou une coupe, tous les suivants, une médaille.

Par équipe, une coupe ou un trophée est offert (e) à l'équipe vainqueur de minimes à Seniors